



ASABTP



2^{ème} RALLYE NATIONAL CLASSIC DE L'ESCARÈNE 14 - 15 et 16 septembre 2012

RÈGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes

Dans le cadre du 16^{ème} Rallye National de L'Escarène et du 4^{ème} Rallye National VHC de L'Escarène est organisé le 2^{ème} Rallye National Classic de L'Escarène. Épreuve inscrite en catégorie NPEA

Le présent règlement a été approuvé par le C R S A Côte d'Azur sous le n° 41 en date du 3 mai 2012
Et par la FFSA sous le n° 160 en date du 31 mai 2012

PROGRAMME DU RALLYE : Idem Règlement VHC

ARTICLE 1 – ORGANISATION : Idem Règlement VHC

1.1 OFFICIELS DE L'ÉPREUVE : Idem Règlement VHC

1.2 RÉGLEMENTATION TECHNIQUE : Voir règlement technique FFSA "voitures Classic"

Commissaire technique : Responsable André BAROLLE Licence N° 55043

1.3 VÉRIFICATIONS : Horaires Idem Règlement VHC

Documents à présenter

permis de conduire

Licences

Passport technique 3 volets FFSA établi par un commissaire technique habilité VH

Le PTH n'est pas obligatoire

PTH ou PTN obligatoire pour les voitures de la période J1 (01.01.82 au 31.12.85)

ARTICLE 2 – ASSURANCES : Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3 – CONCURRENTS et PILOTES :

3.1 DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS : Idem Règlement VHC

3.1.1.2 DROIT D'ENGAGEMENT : Idem Règlement VHC

Les droits d'engagement sont ainsi fixés : a) avec la publicité des organisateurs : 400 €
b) sans la publicité des organisateurs : 800 €

Une remise de 40 € sera accordée à tous les PILOTES licenciés ASABTP engageant et pilotant une voiture.

3.1.1.3 ACCEPTATION : La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée des droits d'engagement.

3.2 -ÉQUIPAGES : Conforme au règlement standard et aux prescriptions F.F.S.A.

3.3 ORDRE de DEPART : Les concurrents du Rallye Classic partiront derrière le dernier concurrent VHC

ARTICLE 4 – VOITURES et ÉQUIPEMENTS :

4.1 VOITURES AUTORISÉES : Sont autorisées en CLASSIC :

- Les voitures définies dans l'annexe K du code sportif de la FIA jusqu'au 31.12.1981
- Voitures VH de la période J avec PTH ou PTN (01.01.1982 au 31.12.1985) issues des liste N/A/B de la FIA qui se sont illustrées en compétition dans un stade d'évolution en vigueur jusqu'au 31.12.85
- Les Groupes B à moteur atmosphérique et les Groupe A et N à moteur atmosphérique.
- Les extensions d'homologation postérieures au 31.12.85 ne sont pas autorisées, sauf les variantes options portant sur les arceaux de sécurité

4.1.1 CLASSIFICATION DES VOITURES Conforme au règlement et aux prescriptions définies dans l'annexe K du code sportif FIA

Le niveau de sécurité des voitures admises en Classic doit être conforme au niveau de sécurité maximale demandé aux VHC pour les catégories CT / GTS

4.2 PNEUMATIQUES : Conformes aux dispositions prévues dans l'Annexe K en cours de validité.

4.3 ASSISTANCE : Idem Règlement VHC

ARTICLE 5 – PUBLICITÉ :

5.2 PUBLICITÉ OBLIGATOIRE : non rachetable sera précisée ultérieurement par additif.

5.3 PUBLICITÉ FACULTATIVE : des organisateurs sera précisée ultérieurement par additif.

PUBLICITÉ INDIVIDUELLE : 3 rectangles de 50 x 14 cm tel que prévue par l'Annexe K en cours de validité

ARTICLE 6 – SITES et INFRASTRUCTURES : Idem Règlement VHC

ARTICLE 7 – DÉROULEMENT de L'ÉPREUVE : Idem Règlement VHC

7.5 ÉPREUVES SPÉCIALES (E.S.) : Idem Règlement VHC

ARTICLE 8 – PÉNALITÉS – RÉCLAMATIONS – APPELS : Conforme au règlement standard et aux prescriptions F.F.S.A.

ARTICLE 9 – CLASSEMENT :

- 1) il sera établi un classement scratch Classic séparé des autres classements.
- 2) il ne peut y avoir aucune attribution de point en Classic
- 3) ne peut compter pour aucun championnat, coupe, challenge ou trophée

ARTICLE 10 - PRIX – COUPES :

Il n'y aura pas de dotation en prix.

Des coupes récompenseront tous les concurrents ayant terminé l'épreuve.

10.1 REMISE DES PRIX :

La remise des prix aura lieu le Dimanche 16 à partir de 17h00 sous le chapiteau, place de l'Escarène.

**POUR LES ARTICLES NON MENTIONNÉS DANS LE PRÉSENT RÈGLEMENT,
SE REPORTER A LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE FFSA.**